

# Réunion du CLIC Saint-Gilles

## Séance du 11 mai 2007

*La réunion est ouverte à 10 heures 10.*

M. GRONCHI (maire de Saint Gilles) ouvre la séance.

M. BEAUCHAUD (DRIRE) rappelle que la présente réunion constitue la seconde réunion organisée à Saint-Gilles. Il précise que le présent CLIC concerne les sociétés DE SANGOSSE et DEULEP.

### **I. Présentation du bilan annuel des sociétés DE SANGOSSE et DEULEP**

#### **1. DEULEP**

M. GIGON (responsable Sécurité de DEULEP) présente le groupe DEULEP et le site de Saint-Gilles. Puis il explique que le site est classé Seveso II depuis début 2007 puisque les alcools stockés (48 000 tonnes) sur ce site ont été depuis lors considérés comme liquides inflammables. Ensuite il présente les différentes mesures organisationnelles mises en œuvre en matière de sécurité sur le site. Par ailleurs il présente le bilan des actions réalisées en 2006, pour un investissement de 58 000 euros. Enfin il détaille les projets d'amélioration de la sécurité programmés pour 2007, pour un investissement total de 90 000 euros.

M. BEAUCHAUD invite les représentants de la société DEULEP à présenter le calendrier de réalisation de l'étude de dangers.

M. GIGON explique que la mise à jour de cette étude sera réalisée avant le 21 août 2007. En outre la mise en place du Système de Gestion de la Sécurité et la révision du POI sont prévues pour fin 2007.

M. BEAUCHAUD annonce que l'étude de dangers sera présentée lors d'un CLIC ultérieur.

#### **2. DE SANGOSSE**

M. PROUZET (responsable d'hygiène, sécurité et environnement du groupe DE SANGOSSE) présente le groupe DE SANGOSSE et le site de Saint-Gilles, classé SEVESO II depuis 2000. Puis il détaille les principes du Système de Management Hygiène Sécurité Environnement, qui a permis au site d'obtenir la certification ISO 14001. Par ailleurs il explique que les impacts des activités de la Société sur l'environnement sont très limités en fonctionnement normal puisqu'ils se limitent à la production de 35m<sup>3</sup> de déchets non dangereux.

Puis M. PROUZET indique que le site, classé SEVESO II, est suivi par un certain nombre d'indicateurs HSE. Ensuite il expose le suivi de fonctionnement 2006, et détaille les investissements 2006 (14 700 euros) et le budget HSE du site (25 000 euros). Enfin il présente les objectifs HSE pour l'année 2007. L'enveloppe d'investissement 2007 s'élève à 5 300 euros ; le budget HSE a progressé de 76 % par rapport à 2006, pour atteindre 44 000 euros.

M. BEAUCHAUD précise que la mise à jour de l'étude de dangers, prévue pour fin 2007, s'inscrit dans le calendrier de réalisation du PPRT. Par ailleurs il rappelle qu'un exercice PPI a été organisé le 29 mars 2006 par la préfecture autour du site de la société DE SANGOSSE.

M. PROUZET présente brièvement le scénario dudit exercice. D'une manière générale il estime que cet exercice, qui a permis de tester la fonctionnalité du PPI en grandeur nature, a été positif.

M. BEAUCHAUD rappelle que cet exercice cadre n'a pas mobilisé de grands moyens.

M. GOZIOSO (SDIS) explique que le jour de l'exercice, des moyens venant de sites plus éloignés ont été utilisés, car les véhicules qui devaient être employés étaient en intervention sur un sinistre.

## **II. Présentation du site Internet CLIC-PPRT**

M. BEAUCHAUD présente le site Internet CLIC qui inclut désormais un volet PPRT ([http://www.languedoc-roussillon.drire.gouv.fr/environnement/SiteIR\\_V3/index.html](http://www.languedoc-roussillon.drire.gouv.fr/environnement/SiteIR_V3/index.html)).

Il précise que les présentations faites par les sociétés DEULEP et DE SANGOSSE seront disponibles sur le site, ainsi que le compte-rendu de cette réunion.

## **III. Espace de discussion**

M. BEAUCHAUD annonce que le CLIC Saint-Gilles se réunira dans un an, sauf circonstances particulières.

Il regrette qu'aucun riverain n'ait été présent ce jour et constate la faible participation des services de l'Etat.

D'une manière générale M. CAPOULUN (représentant de Monsieur le Maire de Saint-Gilles) estime que la présente réunion a été satisfaisante, il remercie les participants et lève la séance.

*La séance est levée à 11 heures 10.*